

Comment le garant des Halles s'est fait censurer puis instrumentaliser par la Mission Halles

(avril 2009)

En prévision de la délibération du Conseil de Paris du 6 avril 2009, la Mission Halles a préparé un « bilan de la concertation » que le garant de la concertation des Halles, Thierry Le Roy, a vu à l'avance et jugé un peu trop édulcoré. Il a donc prié la Ville d'ajouter, à la fin de ce bilan, une note d'une page dans laquelle il mentionnait entre autres l'insatisfaction qu'avaient provoquée aussi bien la méthode que les résultats de la concertation parmi les associations :

« Le garant, qui a assisté à la quasi-totalité des réunions recensées dans le bilan de la concertation sur le projet de rénovation des Halles, et en a même présidé quelques unes, peut certifier, tel un commissaire aux comptes, la réalité quantitative, qu'il atteste : la Ville, ses élus concernés, et leurs interlocuteurs associatifs, ont consacré une part considérable de leur temps depuis 2006 à cette concertation. Le nombre des questions abordées et des opinions recueillies est bien conforme à ce que suggère cet inventaire. C'est impressionnant.

Il ne peut, en revanche, donner pareil satisfecit sur la qualité et le climat des débats, que le bilan présenté édulcore ou occulte. Il resterait à faire un bilan des satisfactions et insatisfactions, quant aux résultats et quant aux méthodes. »

Lors de la réunion du bureau de la concertation du 23 mars 2009, le garant a découvert en même temps que nous que cette note avait tout simplement été « oubliée » par l'administration. Thierry Le Roy est d'habitude très conciliant, mais cette fois, il a vu rouge : c'était de la censure pure et simple. A cette occasion, il a lui-même souligné la valeur ironique que prenait, rétrospectivement, le dernier paragraphe de sa note :

« Un mot sur les conditions d'exercice de la mission du garant, pour dire que la Ville a, à ses yeux, parfaitement respecté son indépendance. Le contrat sur ce point a été rempli : toutes ses observations ont été acceptées, même si elles n'ont pas toutes été entendues et suivies d'effet. »

Avoir complimenté la Ville sur la façon dont elle respectait son indépendance et la prendre « la main dans le sac » d'un acte censure caractérisée ne manquait effectivement pas de sel !

Le projet de délibération du 6 avril a donc été adressé aux Conseillers de Paris sans cette note : ils ne disposaient, pour se faire une idée sur le bilan de la concertation, que du bilan en langue de bois fourni par l'administration. Mais ce n'est pas tout : après le Conseil de Paris, la Mission Halles a en revanche mis en ligne l'avis du garant avec le reste de la délibération, comme si les Conseillers l'avaient eu sous les yeux en même temps que les autres documents, ajoutant ainsi la manipulation à la censure, et profitant au passage du compliment sur la façon dont elle a respecté l'indépendance du garant... Et voilà le garant piégé une deuxième fois !

Dernière ironie de l'histoire, le garant avait conclu sa note par un coup de griffe à l'adresse des associations, insinuant que « l'instrumentalisation du garant [avait] pu [en revanche] tenter certains des participants »... Allons, M. le garant, ouvrez les yeux : ce ne sont pas les associations qui vous manipulent, mais bel et bien la Ville, ses élus et son administration... Et votre rôle dans cette pantalonnade n'est guère enviable.